

Tarfusser, Cuno (Italie)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade d'Italie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à sa note ICC-ASP/7/S/19 du 15 avril 2008, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement italien a décidé de présenter la candidature de M. Cuno Tarfusser, actuellement Procureur général à Bolzano, aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale lors des élections qui auront lieu à la première reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties, qui doit se tenir à New York du 19 au 23 janvier 2009.

M. Cuno Tarfusser réunit toutes les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, comme prévu au paragraphe 3 a) de l'article 36 du Statut de Rome.

La candidature de M. Tarfusser est présentée au titre de la liste A, qui contient les noms des candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en toute autre qualité similaire, comme stipulé au paragraphe 3 b) i) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le document détaillé visé au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et le curriculum vitae de M. Cuno Tarfusser sont joints à la présente note.
